

**Licence STAPS - Sciences et techniques des activités  
physiques et sportives**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02027167

**HAL Id: hceres-02027167**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027167>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et techniques

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) de l'université Aix-Marseille (AMU) est principalement implantée sur le site de Marseille-Luminy, mais fonctionne aussi sur deux autres sites, Gap et Aubagne. Elle est composée de quatre spécialités : une spécialité *Education et motricité* (EM) comprenant deux parcours : un parcours orienté vers le professorat d'éducation physique et sportive (*Education et motricité professeur collège lycée* ; EM PCL), et un vers le professorat des écoles (*Education et motricité professeur des écoles* ; EM PE) ; une spécialité *Ergonomie du sport et performance motrice* (ESPM) ; une spécialité *Activités physiques adaptées et santé* (APAS) et une spécialité *Management du sport* (MS). Depuis 2013, un *Cursus Master Ingénierie* (CMI) a été mis en place sur cinq années pour le parcours de formation enchaînant la licence STAPS/spécialité ESPM et le master STAPS/spécialité *Ingénierie et ergonomie du mouvement humain* (IEMH).

Les enseignements sont essentiellement dispensés en mode présentiel et sont ouverts à la formation initiale et à la formation continue.

## Analyse

### Objectifs

Les objectifs de la formation sont clairement établis et sont en accord avec la formation dispensée. Les métiers auxquels les parcours conduisent sont bien identifiés : professeur d'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires, les collectivités territoriales ou les entreprises, professeur en activités physiques et sportives adaptées en milieu spécialisé, éducateur médico-sportif, métiers du développement des activités physiques et de loisirs au sein de petites structures...

Les compétences développées sont également présentées mais avec plus ou moins de précision selon les parcours. Il en résulte une impression de réflexion réelle sur la professionnalisation de la formation.

D'une manière générale il est noté un niveau insuffisant de certains étudiants dans les fondamentaux de la communication écrite et orale. Il sera donc nécessaire de restructurer les enseignements transversaux de type outils, communication écrite et orale, anglais, outils numériques et autres aspects méthodologiques.

Les responsables de la mention souhaitent également que soient revus l'articulation des activités physiques, sportives et artistiques au niveau de la première année de licence (L1) et deuxième année de licence (L2) avec les enseignements théoriques, la cohérence de leur progression pédagogique ainsi que le lien avec les fédérations nationales.

Organisation
<p>La licence STAPS est composée de quatre spécialités : (i) <i>Education et motricité</i> (EM), comprenant deux parcours : un orienté vers le <i>Professorat d'éducation physique et sportive</i> (EM-PCL) et un vers le <i>Professorat des écoles</i> (EM-PE), (ii) <i>Ergonomie du sport et performance motrice</i> (ESPM), (iii) <i>Activités physiques adaptées et santé</i> (APAS) et (iv) <i>Management du sport</i> (MS).</p> <p>Depuis 2013, un Coursus master <i>Ingénierie</i> (CMI) a été mis en place sur cinq années pour le parcours enchaînant la licence STAPS/spécialité ESPM et le master STAPS/spécialité <i>Ingénierie et ergonomie du mouvement humain</i> (IEMH). Le parcours CMI s'accompagne de 300 heures d'enseignement complémentaire spécifique de la démarche d'ingénierie, réparties sur les trois années de licence. Ceci constitue un point fort du cursus. Ce CMI a pour effet de dynamiser la formation et de stimuler le recrutement et les étudiants. La licence repose sur un socle commun de connaissances, suivi d'une spécialisation progressive vers les quatre parcours proposés qui débute dès le semestre 4. Les Unités d'Enseignement (UEs) sont regroupées de façon pertinente en semestre (S1), semestre 2 (S2) et semestre 3 (S3) ; le semestre 4 (S4) propose une partie « spécialité » découpée en une UE de connaissances spécifiques et une UE de méthodologie. La distinction entre les spécialités à partir du semestre 4 conditionne relativement tôt le cursus dans un système globalement tubulaire. Les semestres 5 et 6 ont des contenus spécifiques du parcours choisi, mais sont construits de façon identique quelle que soit l'orientation. L'organisation y gagne en lisibilité, et les enseignements apparaissent en phase avec les objectifs affichés. Il existe toutefois des disparités parfois discutables en termes de volumes horaires et des European credits transfer system (ECTS) correspondants (15 ECTS pour 84 ou 92 heures de cours magistraux (CM) d'une part, 12 ECTS pour 220 heures CM d'autre part). La règle d'attribution des crédits mériterait d'être éclairée. En termes d'ECTS, le poids des stages est très important.</p> <p>Pour pallier une forte augmentation des effectifs en 2014, une modification de maquette a été mise en place, consistant à réduire le nombre d'heures de cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) et à mettre en place des enseignements approfondis facultatifs. La prise en compte dans la notation des enseignements facultatifs n'est pas clairement présentée. L'année suivante, une nouvelle modification a été réalisée concernant les enseignements des activités physiques sportives et artistiques (réduction des volumes horaires en première année de licence (L1), compensée ensuite sur la troisième année de licence (L3)). Les éléments d'information fournis ne permettent pas d'évaluer les effets de ces différentes modifications de maquette. A <i>contrario</i> l'ajout de 300 heures d'enseignement supplémentaire dans le parcours CMI semble mettre la spécialité ESPM en avant. L'équipe pédagogique précise à juste titre qu'il est nécessaire de revisiter l'organisation de la spécialité APAS qui rend complexe la programmation des cours et des intervenants, qui présente des redondances de contenus, ou qui pose le problème de manques de prérequis pour certains enseignements. Par ailleurs un certain manque de lisibilité et de visibilité caractérise la filière Education et Motricité entre les parcours PCL et PE. Concernant la spécialité EM-PE, il conviendra de mieux équilibrer la charge de travail entre les semestres. Dans la spécialité MS il conviendra de prendre mieux en considération l'hétérogénéité de niveaux entre les étudiants provenant parfois de différents cursus.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La licence STAPS fonctionne sur trois sites, Marseille Luminy, Aubagne et Gap, ce dernier ayant développé plus particulièrement les sports et activités de montagne. Depuis la rentrée 2015, a été mise en place une première année de licence (L1) à Aubagne qui propose du VTT et de l'équitation, ces activités n'existant pas à Marseille. Cette ouverture correspond à une demande des étudiants et à la volonté politique de la ville.</p> <p>La région PACA propose d'autres licences STAPS, où l'on ne retrouve pas forcément les quatre parcours de l'AMU. L'importance des effectifs et les perspectives d'insertion et de débouchés professionnels justifient cette diversité de l'offre à l'échelle régionale. L'AMU est par ailleurs la seule à proposer la spécialité <i>Ergonomie du sport et performance motrice</i>. La licence STAPS, en particulier la spécialité APAS, bénéficie d'un environnement socio-économique solide (partenariats avec des ligues sportives ou avec des entreprises), même si les partenariats évoqués ne sont pas toujours formalisés.</p>
Equipe pédagogique
<p>La licence STAPS bénéficie d'un bon encadrement pédagogique au sens où les responsabilités sont clairement distribuées (par année, par site, par spécialité en troisième année de licence (L3) et par champ disciplinaire). Ce découpage paraît pertinent (mais doit certainement générer des redondances). L'équipe pédagogique est composée d'une soixantaine d'enseignants titulaires (Professeurs, Maîtres de Conférences, Professeurs agrégés (PRAG), Professeurs associés (PAST) et Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), et environ 100 vacataires avec parfois d'importants volumes horaires, en particulier pour l'anglais et les activités sportives. Le nombre d'intervenants professionnels extérieurs par spécialité n'est pas indiqué. La plupart des vacataires sont des professeurs certifiés du secondaire : ils interviennent pour assurer des cours divers (outre le sport et les langues, l'histoire, la sociologie, le français...). Cela complexifie la coordination et peut entraver la mobilisation des professionnels (participation aux jurys, présence aux réunions pédagogiques). Les enseignants de STAPS (section CNU 74) sont très largement majoritaires. L'équipe pourrait s'ouvrir davantage aux autres disciplines pourtant présentes dans la formation (seulement un enseignant-chercheur en psychologie et un enseignant-chercheur en sciences de l'éducation ; pas de titulaire en sociologie ou encore en économie ou en gestion, y compris pour la spécialité management du sport). Les responsables déplorent du reste un turn-over important des enseignants dans cette dernière spécialité.</p>

<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>La licence STAPS exerce un réel pouvoir d'attractivité en première année de licence (L1) (comme cela est constaté au niveau national) : 917 étudiants en 2014-2015, contre 802 en 2015-2016. La répartition des effectifs par spécialité n'est pas renseignée. Les effectifs de la spécialité MS ont triplé en quatre ans. Le dossier ne mentionne pas de tirage au sort pour l'admission en première année (Admission post bac). Le taux d'échec est important en L1 (autour de 66 %) mais se situe dans la moyenne nationale. En revanche, les taux de réussite en deuxième et troisième année de licence (L2 et L3) atteignent 85 %, voire même 96% en troisième année de licence (L3) pour la spécialité <i>Management du sport</i>, ce qui peut interpeller eu égard à la diversité du recrutement pour ce parcours.</p> <p>Peu d'information est fournie sur la poursuite d'études en master et sur l'insertion professionnelle des étudiants (sauf pour la spécialité éducation et motricité avec des résultats très corrects : 83,3 % de réussite au concours de professeur des écoles en 2013 et 85 % d'étudiants admissibles au Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) en 2016. Des dispositifs permettant de rassembler des données sur l'insertion professionnelle sont en train d'être mis en place. Le taux de diplômés L3 entrant au niveau master est stable et de l'ordre de 75 % entre 2012 et 2015. Très peu d'information est fournie quant au devenir des étudiants ne poursuivant pas en master. Notons d'ailleurs que l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) académique ne peut prendre que 80 étudiants en master 1 alors que le nombre d'étudiants potentiels en 2016/2017 sera de 120.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>La licence STAPS bénéficie de l'implication d'enseignants-chercheurs issus principalement du laboratoire Institut des sciences du mouvement humain (ISM UMR 7289), du laboratoire EA3278 « Laboratoire de psychologie Clinique Langage et Subjectivité » et du laboratoire Sport MG Performance (EA4670). A cet égard, l'adossement à la recherche est très satisfaisant. Les étudiants sont sensibilisés à la recherche par la mise en place de recherche-actions pour le parcours EM, « d'une veille scientifique » pour la spécialité APAS ou encore par la sensibilisation des étudiants de la spécialité ESPM à la recherche appliquée.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>Le dossier contient des fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) pour la licence STAPS et pour chacune des spécialités (avec une bonne description des compétences). La réflexion sur les métiers est présente pour les quatre parcours, même si le dossier révèle certaines différences selon les orientations (en terme d'environnement socio-économique, de présence sur le terrain, de suivi des étudiants...).</p> <p>La professionnalisation est assurée notamment par trois stages de préprofessionnalisation et des stages en milieu professionnel (obligatoires ?) ainsi que par l'intervention de professionnels reconnus (en particulier pour APAS) sous la forme de séminaires ou de Travaux dirigés (TD). La formation ne propose pas d'accompagnement professionnel dans le cadre du tronc commun en raison des effectifs.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>La politique des stages est différente selon les parcours. C'est dans la spécialité APAS qu'ils occupent une place centrale dans la formation (50 heures en L2 et 2X60 heures en L3). La spécialité management du sport comporte aussi un stage obligatoire de 210 heures minimum en troisième année de licence (L3). Des informations manquent sur les objectifs, le suivi et les modalités d'évaluation des stages ainsi que sur les European credits transfer system (ECTS) attribués.</p> <p>Les étudiants de la spécialité EM (parcours <i>Professeurs des écoles</i> seulement) doivent réaliser un projet professionnel incluant des interventions sur le terrain pour lesquelles les objectifs sont clairement présentés.</p> <p>Concernant le parcours ESPM le tableau des enseignements fait état d'un projet professionnel (stage et projet de filière). La durée de stage varie beaucoup en troisième année de licence (L3), déséquilibrant parfois l'harmonisation de la relation entre le nombre d'heures de stage et le nombre d'ECTS attribués : 60 heures pour 2 ECTS (spécialité APAS), 72 heures pour 6 ECTS (spécialité EM-PE), ou encore 210 heures pour 18 ECTS (spécialité MS).</p> <p>L'importance des effectifs (plus de 200 étudiants en L3) représente une réelle difficulté pour la recherche et l'encadrement des stages.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Outre les dispositifs classiques (European Region Action Scheme for the Mobility of University Students (ERASMUS), Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), plusieurs accords ont été conclus entre l'AMU et des universités canadiennes. Certains étudiants ont suivi un cursus de licence ou équivalent master au Canada. Chaque année sont accueillis en moyenne dans ce cadre deux étudiants (en licence 3 ou en master 1 STAPS). Les informations demeurent toutefois parcellaires. Des enseignements d'anglais sont proposés chaque année ; il est toutefois difficile de connaître précisément le volume horaire de langue dispensé dans le cursus. On ne sait pas si les étudiants</p>

<p>passent et réussissent des certifications. Il existe des différences selon les spécialités (volonté affichée en spécialité management du sport d'inciter les étudiants à certifier leurs compétences).</p>
<p><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>
<p>Les modes de recrutement sont classiques : passage par Admission post-BAC (APB) en première année de licence (L1) (avec mise en place en 2014 de capacités d'accueil de 550 néo-entrants à Marseille et 80 à Gap, apparemment dépassées) et recrutement par une commission <i>ad hoc</i> en cas de passage direct en deuxième ou troisième année de licence (L2 ou L3) (plus rare, sauf pour le parcours management du sport qui recrute des étudiants venant d'horizons divers : filières économie-gestion, Diplôme universitaire de technologie (DUT) et Brevet de technicien supérieur (BTS), pour lequel on manque vraiment d'information sur le mode de sélection). Dans ces derniers cas des cours de remise à niveau sont dispensés (les matières proposées ne sont pas précisées).</p> <p>La faculté propose des réorientations et des intégrations directes pour les étudiants « reçus-collés » de la Première année commune aux études de santé (PACES), dans le cadre d'un dispositif clairement expliqué. L'accès direct en L2 passe toujours par un examen par la commission pédagogique <i>ad hoc</i>. Pour les étudiants provenant d'autres filières, le Vice-Doyen formation assure lui-même des entretiens avec les étudiants afin de tester leurs motivations et leur potentiel. Il serait préférable que les décisions d'intégrations résultent d'une réflexion collégiale. Une passerelle existe aussi pour les étudiants de Sciences de la Vie. Quelques données chiffrées sur ces réorientations auraient été bienvenues. Malgré l'existence d'une convention UFR STAPS et UFR de Médecine, il est vraiment très regrettable qu'aucune passerelle entre STAPS et l'école de kinésithérapie ne soit mise en place alors que ce genre de dispositif fonctionne globalement bien sur le reste du territoire.</p> <p>De façon générale, les dispositifs d'aide à la réussite sont peu évoqués. Le dispositif en place consiste essentiellement en des tutorats en groupe de 12-15 étudiants autour de la définition du projet professionnel et de sa mise en œuvre. C'est insuffisant eu égard au taux d'échec en première année de licence.</p>
<p><b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b></p>
<p>La formation repose sur une répartition équilibrée entre Cours magistraux (CM) et Travaux dirigés (TD) et Travaux pratiques (TP). L'obligation d'assiduité requise aux TD/TP favorise une forte présence des étudiants sur les sites. La licence est proposée dans le cadre de la formation initiale, quelles que soient les spécialités. La Validation des acquis de l'expérience (VAE) n'est pas évoquée.</p> <p>La licence prévoit des dispositifs spécifiques pour les salariés, les sportifs de haut niveau et les handicapés. On manque de données chiffrées pour mesurer l'importance que revêtent ces dispositifs et quelle réalité ils recouvrent.</p> <p>La mention porte un intérêt très significatif à l'utilisation du numérique, ce qui est une très bonne chose. La place du numérique prend appui pour une large part sur la plate-forme pédagogique AMETICE proposée par l'AMU. Il convient de relever quelques innovations relevant d'un bon usage des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), en particulier le travail en réseau dans le cadre d'un jeu d'équipe (dans le cadre du parcours APAS). Des améliorations sont envisagées, comme le recrutement d'intervenants extérieurs utilisant les NTIC dans le cadre de leurs pratiques pédagogiques. La certification n'est pas prévue en informatique.</p>
<p><b>Evaluation des étudiants</b></p>
<p>La licence met en place une session d'examen pour chaque semestre et une session de rattrapage. Elle prévoit une session exceptionnelle pour les sportifs de haut niveau. Il est curieux de prévoir pour la troisième année de licence (L3) des « examens au fil de l'eau avec l'approbation des étudiants ». Le jury d'examen est composé du responsable d'année, du responsable de la spécialité (à partir de la deuxième année de licence (L2)), des responsables des champs disciplinaires et du responsable des sportifs de haut niveau.</p> <p>S'agissant des modalités d'évaluation, le guide de l'étudiant indique que les TD/TP peuvent représenter 30 à 40 % de la note finale. Les règles de délivrance du diplôme de licence, notamment le mécanisme de la compensation (globale sur l'année), sont bien mentionnées.</p> <p>Les Eléments Constitutifs d'UEs sont crédités en European credits transfer system (ECTS) et sont donc conservés par l'étudiant même lorsqu'il n'obtient pas la moyenne à l'UE.</p> <p>Chaque enseignant réalise son propre sujet d'examen et définit en lien avec les responsables d'enseignement et le vice-doyen formation ses modalités d'évaluation. Il semble surprenant que les modalités d'évaluation puissent être discutées directement avec le vice-doyen formation sans être validée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).</p> <p>La durée de certains examens interroge (1/4 heures ... même si ce sont des QCM). Le dossier relève lui-même un manque d'épreuves orales.</p>
<p><b>Suivi de l'acquisition de compétences</b></p>
<p>Il n'existe pas de portefeuille de compétences, d'annexes descriptives au diplôme, ni de livret d'apprentissage permettant de valider les compétences transversales acquises par l'étudiant au cours du cursus de licence STAPS. Il n'existe pas non plus de supplément au diplôme. Ces éléments constituent des points faibles du dossier.</p>

Il existe néanmoins des fiches RNCP nationales pour les différentes spécialités de la licence STAPS qui listent les compétences à acquérir et servent de guides structurant la formation.  
 Le dossier indique que le diplôme est présenté en termes de compétences, ce qui pourrait constituer un point fort. Toutefois aucune information n'est donnée sur cette présentation.  
 Dans le parcours EM PCL, il existe un suivi des stagiaires par un tuteur académique des stagiaires avec l'étude de ses préparations, de son dossier (numérique et vidéo), puis le passage d'oraux à chaque semestre.  
 En MS, un travail spécifique est réalisé portant sur la formulation des acquis en termes de compétences et à leur valorisation sur un CV et dans le cadre d'un entretien.

#### Suivi des diplômés

Il n'existe pas de données systématiques sur l'insertion des étudiants, ni via l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), ni par des enquêtes internes. Même si la logique de cette mention de licence est la poursuite d'étude, ceci constitue un point faible significatif.  
 Une enquête réalisée en 2012-2013 montre que sur 145 étudiants, 75 % se sont inscrits dans un master. Il est important de savoir ce que deviennent les étudiants qui ne poursuivent pas en master.  
 Pour pallier ce manque, il est envisagé de mettre en place un suivi interne par le vice-doyen valorisation et professionnalisation. Cette initiative doit être encouragée et renforcée.

#### Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Depuis 2013, la licence dispose d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention, avec une composition correspondant aux textes. Il est prévu une réunion par an. Des comptes rendus de réunions seraient les bienvenus.  
 La licence est évaluée par les étudiants depuis 2013 dans le cadre du dispositif dit « Evaluation des formations et des enseignements par les étudiants (EFEE) » piloté par l'OVE. On ignore pourquoi l'accès aux évaluations pose problème. Il est étonnant que la mention et/ou chaque spécialité ne soient pas évaluées dans leur globalité par les étudiants.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- La mention dispose d'un très bon adossement à la recherche.
- La mention présente une grande variété des spécialités
- La mention dispose d'une plateforme technologique de pointe.
- La spécialité ESPM semble être une locomotive pour la mention, notamment à travers le parcours CMI.

### Points faibles :

- Le dossier comporte des lacunes, notamment au niveau des spécialités : il existe trop peu d'éléments concernant le devenir des étudiants ou les certifications (anglais, informatique).
- L'annexe descriptive au diplôme est absente.
- Le dispositif d'aide à la réussite semble insuffisant, notamment en L1.
- Le suivi de l'acquisition des compétences semble très limité, ce qui pose la question de la mise en œuvre du pilotage de la mention.
- Trop peu d'effort est réalisé concernant la place de l'international.



### Avis global et recommandations :

La licence STAPS est bien implantée dans son environnement ; son offre de formation est relativement bien construite même s'il existe un certain manque d'harmonisation entre les spécialités. La mention peut s'appuyer sur une équipe pédagogique et une plateforme technologique de qualité, notamment valorisée par un CMI pour la spécialité ESPM. Il existe toutefois des lacunes en termes d'ouverture à l'international, de suivi des diplômés et d'acquisition des compétences. Il conviendrait de s'approprier les outils disponibles, notamment au niveau de l'AMU, pour améliorer ces points. En outre le dossier ne donne pas le même degré d'information pour toutes les spécialités de la mention, ce qui rend parfois certaines interprétations difficiles.

# Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
HCERES  
Directeur du Département d'Évaluation des  
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation  
des experts HCERES sur les formations  
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS  
Tél : 04 42 17 27 31  
[nathalie.almeras@univ-amu.fr](mailto:nathalie.almeras@univ-amu.fr)

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

**Yvon Berland**



# **Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)**

Licence

---

**N° du rapport HCERES :  
419363**

**Intitulé de la formation : Sciences  
et Techniques des Activités  
Physiques et Sportives**

**Avril 2017**

## Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Rubrique	Réponse
----------	---------

Analyse	
<b>Organisation</b>	<p>Au cours de ces dernières années, des révisions de maquette ont nécessité des réajustements du nombre d'heures sans que l'équilibre des crédits par unité n'ait été lui-même modifié. Dans le nouveau dossier d'accréditation, nous serons vigilants sur le respect de cet équilibre.</p> <p>Les enseignements facultatifs mis en place en L1 sont bonifiés par un barème de bonus « connaissances » qui peuvent donner lieu jusqu'à 0.5 point de bonification pour un semestre.</p> <p>Les deux parcours PCL (« Professeur de Collège Lycée) et PE (Professeur des Ecoles) de la spécialité EM sont en tronc commun au S4 et ne se différencient qu'en L3 pour apporter des contenus spécifiques utiles dans l'optique des concours d'enseignement correspondants.</p>
<b>Equipe pédagogique</b>	<p>Les effectifs de la Faculté des Sciences du Sport de Marseille ont considérablement augmenté depuis cinq ans sans que l'état n'ait alloué des moyens supplémentaires significatifs à nos formations. Ceci explique que nous devons nous appuyer de façon conséquente sur des recrutements de vacataires pour des enseignements spécifiques.</p> <p>Il est important de préciser que la 74<sup>ème</sup> section a recruté beaucoup de ses enseignants-chercheurs parmi les diplômés de nombreuses disciplines. Beaucoup d'entre eux possédaient des qualifications CNU dans d'autres disciplines que les STAPS. L'existence d'une majorité conséquente de 74<sup>ème</sup> signifie simplement qu'ils ont été recrutés par une commission 74<sup>ème</sup> et sont personnels statutaires de la composante.</p>
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	<p>Le dispositif de suivi de l'insertion professionnelle d'AMU devrait continuer à amplifier, diversifier et améliorer ses enquêtes.</p>
<b>Place de l'international</b>	<p>Jusqu'à présent, passer un test de niveau en langue était laissé à l'initiative des étudiants. Compte tenu des exigences attendues en sortie de master, la certification devrait être remise à l'ordre du jour dans le cadre de la nouvelle accréditation.</p>

<p><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>	<p>Jusqu'à l'année en cours, par le jeu de la sectorisation mise en place sur APB, tous les vœux 1 du secteur prioritaire pouvaient intégrer la FSS de Marseille ou celle de Gap. Il semble qu'avec la nouvelle augmentation des effectifs, le risque de tirage au sort sur cette population prioritaire augmente.</p> <p>Pour les admissions à partir du L2, tous les dossiers sont examinés par une commission pédagogique présidée par le Vice-Doyen Formation par délégation de signature du Président de l'Université. Les responsables pédagogiques des diplômes et le Vice Doyen en charge des formations reçoivent en entretien les étudiants qui en font la demande ; l'entretien apportant un éclairage complémentaire à l'examen du dossier.</p> <p>Il existe une demande académique très forte des jeunes et des familles pour la possibilité d'un passage sur dossier de la première année de STAPS à la première année de kinésithérapie comme le prévoit le texte de 2014. Malheureusement, jusqu'à présent, kiné Marseille n'a prévu aucun quota pour les étudiants issus de L1 STAPS ou de L1 Sciences de la Vie.</p> <p>Le taux d'échec en première année rapporté au nombre d'inscrits se maintient d'une offre de formation à l'autre. Cela tient beaucoup à la présence d'étudiants issus de baccalauréats ne leur donnant pas un minimum de prérequis pour suivre en STAPS dans de bonnes conditions. Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, nous allons mettre en place une unité d'enseignement, à chaque semestre de L1, dont la vocation sera de faire le lien entre les APSA et les cours théoriques afin d'aider les étudiants à donner davantage de sens à leurs enseignements.</p>
<p><b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b></p>	<p>La licence accueille dans toutes ses années, mais surtout à partir du L2, des publics de formation continue. La plupart intègrent le cursus <i>via</i> la commission pédagogique sur la base de leurs acquis de formation et leur expérience.</p> <p>Le C2i peut être présenté par nos étudiants.</p>
<p><b>Evaluation des étudiants</b></p>	<p>Les examens « au fil de l'eau » pour les étudiants de troisième année de licence correspondent à un souhait de ceux-ci qui ont été effectivement consultés sur le sujet.</p> <p>Les principales modalités d'examens sont naturellement présentées et votées en CFVU. Seuls les ajustements mineurs comme le nombre de questions (QCMs) font l'objet d'arbitrages en interne.</p>
<p><b>Suivi de l'acquisition de compétences</b></p>	<p>Les annexes descriptives au diplôme ont été identifiées comme une lacune qu'il est prévu de combler dans le cadre de la nouvelle offre de formation. Cela s'inscrit évidemment dans la dynamique de l'approche compétence.</p>
<p><b>Conseil de perfectionnement et procédures d'auto-évaluation</b></p>	<p>Les conseils de perfectionnement se font par spécialité à l'intérieur de la mention étant donné qu'ils touchent des sphères professionnelles différentes.</p> <p>Il n'est pas possible pour les responsables pédagogiques et la direction d'avoir accès aux évaluations des enseignements, si les enseignants impliqués, seuls destinataires des rapports, ne les communiquent pas. En revanche, la direction reçoit des retours sur les évaluations globales des années et les transmet aux responsables pédagogiques concernés.</p>

## Conclusion de l'évaluation

<b>Points faibles</b>	<p>L'augmentation de la réussite des L1 a fait l'objet d'expérimentations de remédiation et d'apports méthodologiques divers et coûteux en heures qui n'ont jamais permis une amélioration significative des résultats. Le fait qu'une partie significative des bacheliers entrants ne possèdent pas les prérequis en sciences humaines et en sciences de la vie explique sans doute ce fait.</p> <p>La mention STAPS se décline en spécialités dont les pilotages sont conduits avec des différences en rapport avec leurs spécificités. Il serait difficile de parvenir à une parfaite homogénéité qui altérerait l'esprit de chaque spécialité.</p>
-----------------------	--

